



Résolution 2023-04-R02

Achat de matériel informatique

Attendu que la section locale 10005 ne dispose que de 4 ordinateurs portables;

Attendu que tous les membres de l'exécutif ont besoin d'un ordinateur portable afin de vaquer à leur occupation sans devoir se présenter au local syndical;

Attendu que le budget prévisionnel adopté à l'AGA 2023 prévoyait un montant de 7000\$ maximum pour des dépenses informatiques;

Il est résolu de procéder à l'achat de matériel informatique afin d'équiper tous les membres de l'exécutif et ce, d'un montant maximum de 5000\$.

Proposé par Simon Aubry

Secondé par Marc-Antoine Grégoire

Adopté le :

Jocelyn Boulanger

Secrétaire SEI 10005